



Site de vol libre Le Grand Ratz

Alt. 810 m (décollage) / Alt. 180 m (atterrissage)

Ce site de vol libre est géré par le comité départemental de vol libre de l'Isère avec le soutien du Département de l'Isère. Celui-ci intègre un schéma départemental garantissant la qualité des sites sportifs en milieu naturel.

Carte générale du site



Aire de décollage - Le Grand Ratz

- **Altitude :** 810 m
- **Orientation :** Ouest
- **Coordonnées GPS :**
5°38'8.95" E - 45°19'45.24" N
- **Attention, soyez vigilant :**
 - Vent du sud forçant.
 - Fort thermique en sortie de falaise.
 - Rouleaux en arrière du décollage.
- **Balises météo :**
fréquence FFVL : 143.9875

Aire d'atterrissage - La Buisse

- **Altitude :** 180 m
- **Coordonnées GPS :**
5°37'8,76"E - 45°19'28,88"N
- **Dénivelée du site :** 620 m
- **Attention, soyez vigilant :**
 - Évitez le survol de la route nationale et des lotissements à basse altitude et à proximité de l'atterrissage.
 - Survol de la carrière à basse altitude interdit !
 - Respectez le lieu de stationnement.

Milieu naturel

■ **Attention, vous évoluez dans une zone où vivent de nombreux rapaces nicheurs (Circaète Jean-le-blanc, Milan noir, Faucon pèlerin...).**

Pour le respect de ces espèces et la pérennité de notre activité, il est demandé à chacun d'être responsable et de respecter une distance raisonnable de vol.

Télécharger la plaquette « Rapace et Vol Libre en Chartreuse » pour découvrir l'offre Vol Libre de la Chartreuse, l'aérologie du massif et connaître les enjeux associés aux rapaces (www.isere.fr/isereoutdoor).

Numéro de secours

■ **Composez le 112 ou le 18**
En cas d'accident, soyez précis et concis.
Donnez la position la plus exacte de l'accidenté.

Recommandations - sécurité

Il est de la responsabilité de tout pilote d'estimer ses capacités à pouvoir évoluer sur ce site de vol libre et à respecter les règles de sécurité.

- En vol, observez les autres pratiquants et respectez les priorités et les distances de sécurité.
- Le port du casque est recommandé.
- Respectez la réglementation aérienne (limite altitude, horaires et zones interdites).
- Veillez à atterrir sur le terrain prévu à cet effet et à respecter les cultures en utilisant les sentiers.
- Respectez les règles du site ainsi que les autres usagers.
- Limitez la vitesse de vos véhicules entre l'atterrissage et le décollage.

Accessibilité du site

- Stationnement au hameau du Grand Ratz. L'accès au décollage se fait à pied pour les parapentes (15 minutes) ou en 4x4 pour les deltas.
- **Important : respectez la tranquillité des riverains. À partir du mois de mai, il est impératif d'emprunter le chemin des accès. (Le pré est fauché en juillet).**

Transports en commun

- **Ligne Transisère : Ligne 7000**
Descendre à l'arrêt « Col de la Placette » (2,7 km pour rejoindre le hameau du Grand Ratz) - www.itinisphere.fr

Pour en savoir plus

- **Gestionnaire du site**
 - Club des buses du Grand Ratz (FFVL) www.buses-du-grand-ratz.fr
 - Comité départemental de vol libre www.ffvl.fr
- **Office de tourisme du Pays Voironnais** www.paysvoironnais.info
- **Isère tourisme** www.isere-tourisme.com
- **Département de l'Isère** www.isere.fr





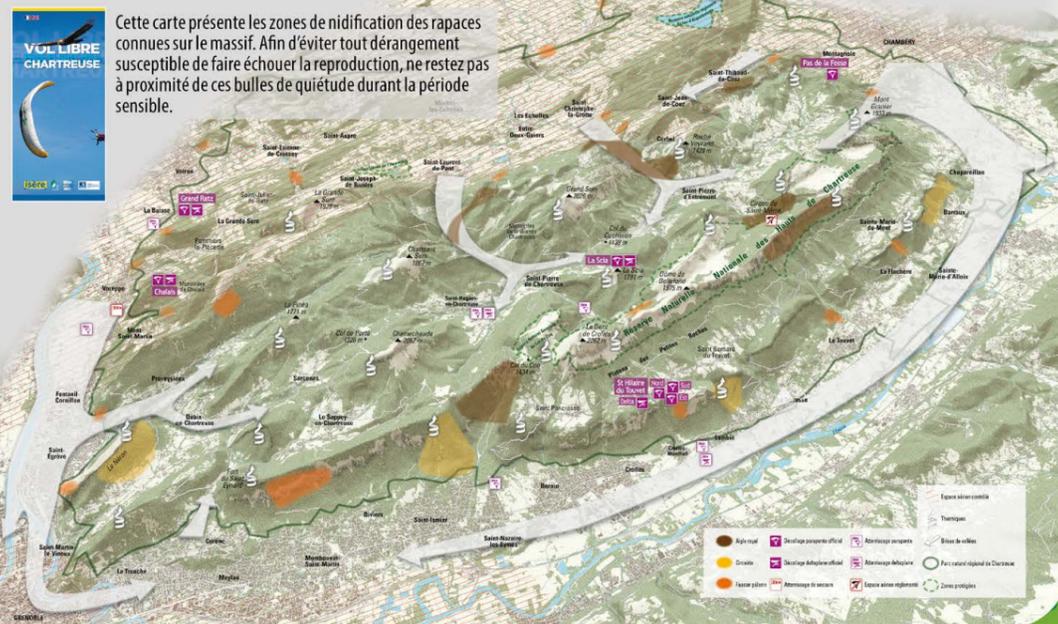
Vol libre en Chartreuse

La Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse

La partie Est du massif de la Chartreuse s'étend en un vaste monument rocheux bordé de hautes parois, du Mont Granier au Nord, à la Dent de Crolles au Sud. Accessible uniquement à pied, cet espace en partie modifié par l'homme a conservé une richesse naturelle exceptionnelle. La Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse a pour mission de protéger et gérer ce territoire pour que les diverses activités qui s'y exercent (élevage, exploitation forestière, randonnée...) soient compatibles avec la préservation de la faune, de la flore et du paysage.

- **Pour protéger la nidification de l'aigle royal sur le secteur de Saint-Même :** Il est interdit de décoller depuis le lieu-dit Alpette de la Dame (Arrêté préfectoral n°2004-09559).
- **Par convention en date du 13 mai 2003, les pratiquants du vol libre se sont également engagés, entre le 1er février et le 30 août, à :**
 - Ne pas survoler le site de Saint-Même en dessous d'une altitude de 1900 mètres ;
 - Pour réaliser la traversée des falaises Est en direction des falaises Ouest et le Granier, emprunter le site de l'Alpette de Chapareillan et non le site de Saint-Même/Alpette de la Dame.
 - D'une manière générale il est demandé/conseillé de voler le plus loin possible des falaises quand les conditions le permettent.

Carte issue du document : Vol libre en Chartreuse



Les rapaces de Chartreuse



Les relations entre l'homme et l'oiseau

Côtoyer des oiseaux et particulièrement des rapaces durant un vol est fréquent et reste un moment fort. Ces espaces aériens aujourd'hui partagés sont utilisés par les oiseaux dans trois situations :

- **La nidification :** que ce soit en falaise ou en forêt, les passages à proximité des aires (nids de rapaces) sont les principales causes de dérangement. Le passage à proximité de l'aire augmente les risques d'abandon ou de prédation des nichées ;
- **La recherche de nourriture :** tous ces rapaces sont territoriaux et utilisent cet espace pour s'alimenter, eux et leurs petits. Certains sites très utilisés en vol libre peuvent être abandonnés en tant que territoire de chasse, entraînant une baisse des ressources alimentaires ;
- **La migration et les déplacements :** la vallée du Grésivaudan est un axe de migration important. De plus, la formation de nombreuses ascendances thermiques dans la vallée et la présence d'un relief prononcé favorisent le vol de pente recherché par les oiseaux planeurs comme les grands rapaces.

